

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Plan numérique départemental - conventions-types de mise en oeuvre.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les modèles de convention suivants, annexés au rapport :
 - * le modèle de convention de mise en œuvre du plan numérique départemental, qui sera conclue entre le Département, l'académie Aix-Marseille et chaque collègue partenaire ;
 - * le modèle de convention de mise à disposition d'une tablette numérique à un élève, qui sera conclue entre le Département, l'élève et ses représentants légaux ainsi que le collègue d'affectation de l'élève ;
 - * le modèle de convention de mise à disposition d'une tablette numérique aux autres utilisateurs (corps enseignant et équipe de direction du collègue), qui sera conclue entre le Département, le collègue et l'utilisateur ;
 - * le modèle de convention de don d'une tablette aux élèves quittant le collègue en fin de 3ème.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ces conventions ;

- de fixer les modalités et le barème de la contrepartie financière qui peut être demandée aux utilisateurs en cas de casse, perte ou vol de la tablette, de la manière suivante :

Délai écoulé depuis la signature de la convention de mise à disposition	Contrepartie
Moins d'un an	200 €
De un à moins de deux ans	150 €
De deux à moins de trois ans	100 €
Trois ans ou plus	50 €

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée